

FINANCES

- **Demande de subvention - Lycée Jean Rondeau Saint-Calais**

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 50 € à l'association sportive du lycée Jean Rondeau de Saint-Calais.

- **Compte-Rendu Annuel aux Collectivités Locales (CRACL) Sarthe Habitat - Projet A. Croizat - 2024**

M. le Maire présente aux membres du conseil le CRACL 2024, notamment l'échéancier réalisé au 31/12/2024 et les projections à venir.

Sur l'année 2024, le total des dépenses réalisées par Sarthe Habitat s'élève à 49 004 € ; elles concernent principalement des travaux de viabilisation, des frais d'études et d'honoraires. Le total cumulé des dépenses depuis le début de l'opération est de 546 118 €.

Les dépenses qui restent à réaliser sont évaluées à 267 864 € (dont 147 221 € de travaux, 45 583 € de TVA sur marge, et 11 962 € de frais financiers sur avance de trésorerie).

Les recettes perçues par Sarthe Habitat en 2024 (98 313 €) sont constituées majoritairement de la vente des terrains (37 000 €), de la participation ENEDIS (16 313 €), et de la participation de la commune (45 000 €). Le montant cumulé de cette dernière depuis le début de l'opération s'élève à 474 827 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le rapport ainsi présenté.

- **Demande de subvention Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance 2025**

M. le Maire indique que le projet de création d'un réseau de vidéo protection est éligible au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance 2025 (programme sécurisation).

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et approuve les modalités de financement présentées dans la demande,
- Autorise M. le Maire à déposer une demande de financement au titre du FIPD 2025 (programme sécurisation),

- **Décision modificative n°3 - Budget principal et décision modificative n°1 – Budget assainissement collectif**

M. le Maire indique que plusieurs subventions ont été notifiées à la commune, et précise qu'il convient de les inscrire au budget principal. Le conseil municipal approuve la décision modificative n°3 sur le budget principal, et la décision modificative n°1 suivante sur le budget assainissement collectif.

PERSONNEL

- **Création d'un poste d'apprenti SAPAT - Service enfance-jeunesse**

M. le Maire propose d'accueillir au sein du service Enfance-Jeunesse un/une apprenti(e) en formation Bac professionnel Service d'Aide aux Personnes et Aux Territoires (SAPAT), et ce à partir de la prochaine rentrée scolaire. Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de créer un poste d'apprenti(e) en Bac Professionnel SAPAT à compter du 28 août 2025.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au recrutement, à signer le contrat d'apprentissage et les documents nécessaires à ce dossier.

TRAVAUX

- L'aire de jeux du lotissement de la Charmoie a été installée. Un terrain de pétanque a également été créé. Il reste à engazonner le site et à poser les clôtures périphériques.
- Les travaux de construction de la Maison des Assistantes Maternelle se poursuivent dans le respect des délais prévus. La charpente et la couverture sont en cours.
- Le projet de rénovation et d'agrandissement du parcours de santé initié par le Conseil Municipal des Jeunes est opérationnel. L'inauguration du site aura lieu le vendredi 12 septembre 2025 à 18h30.
- Les travaux de récupération des eaux pluviales du complexe sportif sont terminés. La mise en service des pompes est programmée la semaine prochaine.
- L'aménagement de l'Avenue de la Gare débutera le 22 septembre prochain.

DIVERS

- **Rapport Annuel 2024 du Délégué - Assainissement collectif**

M. le Maire présente au conseil municipal le rapport du service de l'assainissement collectif établi par le délégué Véolia. Le conseil municipal approuve le rapport ainsi présenté.

- **Renouvellement du Projet Educatif Territorial et du "Plan mercredi" de la commune**

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De renouveler le projet éducatif territorial, et le Plan Mercredi pour la période 2025-2027.
- Charge M. le Maire ou son représentant de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **Billetterie Quai des Arts – Saison 2025-2026**

Mme M. Germain indique que suite à la fermeture de l'Office du Tourisme et à l'arrêt de la billetterie, les modifications suivantes seront appliquées à partir de septembre pour les spectacles programmés par la commune :

- Les réservations en ligne via le site YURPLAN seront étendues à l'ensemble de la salle. Il sera dorénavant possible de choisir le numéro de son siège. Une communication sera faite en ce sens dans la prochaine plaquette de programmation, en détaillant la marche à suivre pour réserver en ligne.
- Les spectateurs auront aussi la possibilité d'acheter leurs places :
 - Directement à l'accueil de la salle le soir du spectacle, dès 19h45.
 - A la mairie, lors de la permanence mise en place de 10h00 à 12h30 chaque vendredi à partir du 05 septembre prochain.

La numérotation des sièges de la salle étant reprise pour les réservations en ligne, cela va engendrer des frais de commission plus élevés (1.19 € par place).

Concernant la billetterie des associations, elle ne sera pas reprise par la commune. En revanche, une salle pourra être mise à leur disposition pour assurer leur billetterie.

Les élus s'interrogent sur l'avenir de l'office du tourisme. La fermeture et le licenciement du personnel auraient lieu au plus tard en septembre prochain. Par ailleurs, ils souhaitent connaître les moyens humains et matériels qui seront mis en œuvre par la communauté de communes pour exercer sa compétence et promouvoir le territoire de l'ex Val de Braye.

Mme M. Germain ajoute que l'association indépendante des parents d'élèves de Vibraye ne sera plus en mesure d'organiser le concert caritatif du Téléthon en décembre. Il serait souhaitable qu'elle soit reprise par une autre association, ou par la commune.

- **Questions diverses**

Mme A-M Rouget a été alertée sur le fait que les bacs d'ordures ménagères regroupés à proximité du magasin d'optique Place de l'Hôtel de Ville dégagent une odeur nauséabonde lorsqu'il fait chaud. Ceci a été accentué ce jour par le fait qu'un bac de grande contenance n'a pas été collecté.

Les élus vont contacter le SYVALORM soit pour demander un passage du camion plus tôt pour ce secteur, soit pour déplacer le point de regroupement des bacs à côté de la Boite à Lire.

M. E. Martineau indique que les bâtiments situés au 56 Rue des Sablons ont trouvé preneur. La vente sera prochainement concrétisée.

L'association Vibraye Naturellement va prochainement solliciter la commune pour être autorisée à installer des mangeoires en plusieurs espaces publics végétalisés de la commune. Les membres de l'association se chargeraient de les alimenter, de manière à nourrir les oiseaux sauvages en période hivernale.

Mme M. Germain signale que des véhicules empruntent la ruelle des Lavoisirs à une vitesse excessive compte tenu de la largeur et de la configuration du chemin. Cela représente un risque pour les piétons et riverains qui accèdent à leurs jardins.

Elle demande où en est le projet de renouvellement du mobilier du restaurant scolaire, et s'il sera disponible pour la rentrée de septembre. M. Le Maire précise que le projet est en cours, mais qu'il n'est pas certain qu'il soit livré pour la rentrée scolaire.

M. P. Vadé indique les voies sur lesquelles la communauté de communes va intervenir. Les travaux concerneront la route du Val de Braye, le secteur des Granges et du Jarrier, et celui de la Fontaine à la Barandière.

Le panneau de signalisation du Square Aristide Gasnier a disparu. Il serait souhaitable qu'il soit refait et remis en place, car M. Gasnier fera partie des personnalités mises en lumière dans le cadre du « Monument du Mois ».

Par ailleurs, Mme A-M Rouget invite les personnes volontaires à fournir du tissu de couleur bleu, blanc et rouge, et/ou à participer aux ateliers de couture pour confectionner des drapeaux français. Ils seront utilisés pour le spectacle de commémoration de la Libération de la commune.